

N° Rapport 121217 - MOBILITÉS - MODIFICATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'AXE EST-OUEST DE TRAMWAY

N° B-XX-XX-XX – MOBILITE – PROJET TRAMWAY - MODIFICATION DU PROGRAMME DE L'OPÉRATION ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE L'AXE EST-OUEST DE TRAMWAY

Par délibération en date du 21 octobre 2021, le bureau communautaire a adopté le programme et le budget prévisionnel de l'opération Tramway 2028.

Pour rappel, ceux-ci étaient basés sur le tracé A, empruntant la rue Guillaume le Conquérant et le boulevard Yves Guillou pour la desserte des quartiers du Chemin Vert et de Beaulieu. Il était également précisé que ces éléments du projet seraient ajustés à l'issue de la concertation préalable, lorsque le tracé définitif aurait été retenu.

Compte tenu des enjeux patrimoniaux et de préservation de sites remarquables, les sections d'infrastructures de tramway situées à l'Ouest de la station Hôtel de ville, à l'extrémité du boulevard Bertrand, seront circulées par les tramways sans ligne aérienne de contact (LAC), jusqu'à la station Bayeux sur une branche et jusqu'à la station Sorel sur l'autre. Cette disposition sera mise en œuvre autour de l'Hôtel de ville, sur une ou deux inter-stations, quel que soit le tracé finalement retenu.

Afin de garantir la plus complète interopérabilité du matériel roulant entre les lignes de tramway actuelles et futures, la totalité du parc de matériel roulant sera équipé de systèmes d'autonomie embarquée. Les rames à construire et existantes seront ainsi équipées de batteries en toiture leur permettant de franchir ces zones sans LAC et de procéder à une recharge lente des batteries sur les autres sections avec LAC.

Compte tenu de l'équipement de toutes les rames de tramway et de l'opportunité que cela représente, un autre tronçon d'infrastructures de tramway sera exploité sans LAC. Ainsi, sur les lignes de tramway existantes, la LAC sera déposée entre les stations Bernières et Place de la Mare, permettant ainsi de dégager les perspectives sur l'église Saint-Pierre et le Château de Caen.

D'autre part, le périmètre d'intervention est élargi sur le boulevard Pompidou afin de sécuriser la circulation des cyclistes. Une nouvelle piste cyclable bidirectionnelle sécurisée sera ainsi créée le long de la contre-allée Sud, entre la plateforme du tramway et la voie de circulation routière.

Evolution du programme et du coût de l'opération

Compte tenu des modifications apportées au projet et exposées ci-avant, le programme évolue de la façon suivante :

a. **Système de transport**

Le poste « Voirie et espaces publics » prévoit la réalisation d'une nouvelle piste cyclable sur le boulevard Pompidou : + 400 k€ HT

Bureau communautaire - séance du jeudi 19 mai 2022

Le poste « Alimentation en énergie de traction » inclut la dépose de la LAC entre les stations Bernières et Place de la Mare, y compris toutes sujétions (ancrages, continuité électrique,...) : + 600 k€ HT

Le poste « Matériel roulant » prévoit l'équipement de la totalité du parc avec des batteries, générant une augmentation de ce poste de : + 5 000 k€ HT.

Le coût du système de transport est ainsi estimé à 256 234 000 € HT (valeur 2021).

Le coût global de l'opération est alors arrêté à la somme de 291 089 000 € HT (valeur 2021) selon la décomposition :

Nature des travaux	Montant € HT (valeur 2021)
Système de transport	256 234 000
Travaux connexes	22 100 000
Transferts de maîtrise d'ouvrage	12 755 000

L'autorisation de programme sera modifiée en conséquence.

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au bureau,

Vu l'avis de la commission Mobilité du 5 mai 2022,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du programme de l'opération tramway,

APPROUVE le coût global du projet arrêté à 291 089 000 € HT (valeur 2021),

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote :

Bureau communautaire - séance du jeudi 19 mai 2022

Transmis à la préfecture le
Identifiant de l'acte
Affiché le
Exécutoire le

Le président,

Joël BRUNEAU